



TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE SAINT GERMAIN EN LAYE

Service de la nationalité  
☎ 01.30.87.42.08 / 01.30.87.42.19  
courriel : [nationalite.ti-sql@justice.fr](mailto:nationalite.ti-sql@justice.fr)

Horaires d'ouverture du public :  
lundi - mardi - jeudi et vendredi 9h à 13h  
mercredi 9h à 16h

**VOUS AVEZ ACQUIS LA NATIONALITÉ FRANÇAISE  
PAR DÉCRET DE NATURALISATION, MANIFESTATION DE VOLONTÉ  
OU DÉCLARATION DE NATIONALITÉ FRANÇAISE**

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR EN ORIGINAL ET EN PHOTOCOPIE

- Pièce d'identité
- Copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois) à réclamer à la mairie du lieu de naissance, ou, si, vous êtes né à l'étranger , au **Service central de l'état civil du Ministère des affaires étrangères - 44941 NANTES CEDEX 9.**  
*par internet* [https //pastel.diplomatie.gouv.fr./Dali/](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/)
- Actes de naissance des parents ou Livret de famille des parents
- Original de l'ampliation de votre décret, manifestation de volonté ou déclaration
- Si vous êtes marié(e), votre livret de famille
- Justificatif de domicile (quittance de loyer ou EDF...)
- Une photo d'identité

**Tribunal de Proximité**  
**22 rue de la Maison Verte**  
**78105 SAINT GERMAIN EN LAYE**